

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 11 Etude du milieu 1.1			
Code	PEPS1B11PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Anissa DELEPIERRE (delepierrea@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Louise DEBAILLEUL (louise.debailleul@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de se poser des questions sur le monde qui l'entoure afin de lui permettre de proposer aux enfants dont il aura la charge des activités de découverte du milieu et de soi dans ce milieu

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de restituer et reformuler les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage.
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de transposer dans d'autres situations les notions théoriques, pratiques et didactiques vues au cours des activités d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS1B11PSA Etude du milieu 1

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Etude du milieu 1			
Code	12_PEPS1B11PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à l'acquisition de concepts et d'outils permettant d'appréhender l'importance de l'eau pour les vivants. Elle vise l'appropriation de contenus et démarches nécessaires pour la mise en place d'activités pertinentes et adaptées autour de la découverte du monde à l'école maternelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de restituer et reformuler les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage.
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de transposer dans d'autres situations les notions théoriques, pratiques et didactiques vues au cours des activités d'apprentissage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'unité d'enseignement abordera différents concepts liés à l'eau en lien avec le référentiel de compétences initiales du tronc commun.

Les étudiants auront l'occasion de vivre des activités et démarches, de les analyser, d'effectuer des recherches de manière à ce qu'ils construisent et s'approprient ces contenus disciplinaires et didactiques.

Des éléments plus théoriques viendront appuyer ce vécu et ces découvertes.

Démarches d'apprentissage

Cours suivis de manière autonome

Dispositifs d'aide à la réussite

Professeure disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Sources et références

- Bibliothèque de l'école.
- Fiches apportées en classe.
- Diaporamas et documents distribués aux étudiants et mis à disposition sur la plateforme ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours
- Consignes pour les travaux à réaliser
- Livres de références disponibles en bibliothèque
- Revues, fascicules informatifs, documents vidéo, sites web
- Matériel concret

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Travaux à remettre aux dates fixées en concertation avec les étudiants
- Examen écrit en janvier

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).